



Gouvernement du Québec  
Ministère des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières  
Service des compagnies

**LETTRES PATENTES**  
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

**LE CLUB SPORTIF CELTIQUE DE MONTREAL INC.**

Données et scellées à Québec,

le 6 juillet 1978

et enregistrées le 20 juillet 1978

libro C-683

folio 25

Le Ministre

par: 

**1 — REQUÉRANTS**

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession	Adresse
FAMFIN, Alex	fonctionnaire	5231 Globert, Montréal
HENRI, Ronald	étudiant	5060 A De LaRoche, Montréal
LACROIX, Gilles	étudiant	5379 Brébeuf, Montréal
GFELLER, Pierre	étudiant	6343 Marquette, Montréal
GERALD, Michel	étudiant	732 Champagneur, Montréal

**2 — SIÈGE SOCIAL**

Le siège social de la corporation est situé à Montréal.

**3 — CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les administrateurs provinciaux de la corporation sont tous les requérants.

**4 — BIENS IMMOBILIERS**

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à \$ 200,000,00.

## 5 - OBJETS

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- Former et diriger un club sportif;
- promouvoir le sport et l'éducation physique en général et, sans limiter ce qui précède, promouvoir en particulier la pratique du handball;
- favoriser la formation sociale et physique des membres.